PROE
Programme régional océanien de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

PROTÉGEONS LES BALEINES DU PACIFIQUE
NAVIGATRICES DES OCÉANS

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

CIRCULAIRE

DOSSIER : FN 24/2
DATE : samedi 12 août 2017
CIRCULAIRE 17/41

À l'attention de : Points nationaux prioritaires du PROE
Organisations du CORP
Organisations partenaires du PROE

Objet : Invitations et arrangements - La vingt-huitième Conférence des représentants officiels du PROE (28CP) et les réunions connexes du 17 au 24 septembre 2017 à Apia, aux Samoa

Chers Membres et partenaires du PROE,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la 28e Conférence du PROE et aux réunions connexes qui se tiendront du 14 au 21 septembre 2017 à Apia, aux Samoa.

1. La Conférence approchant à grands pas, nous réglons actuellement les derniers détails de l'évènement. Dès lors, nous vous serions reconnaissants de nous communiquer la liste de votre délégation pour le **31 août 2017** au plus tard.

Invitations - Membres du PROE

2. Tous les gouvernements et administrations sont invités à nommer des représentants, ainsi que des suppléants et des conseillers. Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez indiquer au PROE, le nombre approximatif de personnes dans votre délégation avant la date indiquée précédemment.

Invitations - Organisations partenaires du PROE

3. Les organisations membres du CORP, les organismes des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui collaborent étroitement avec le PROE à la mise en œuvre du Plan stratégique du PROE et des activités connexes, sont également invités à nommer des conseillers et des observateurs, à leurs propres frais. Comme toujours, la Conférence du PROE constitue une excellente occasion d'élargir son réseau parmi les États membres du PROE et d'autres organisations.

4. Comme indiqué dans les circulaires précédentes 17/38 et 17/39, la CdP pour les Conventions de Waigani et de Nouméa aura lieu la semaine précédente (les 14 et 15 septembre) au même endroit.

Documents de travail et ordre du jour provisoire

5. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire révisé et le programme actuel des évènements proposés en marge de la conférence. Tous les documents de travail pour la vingt-huitième Conférence des représentants officiels du PROE, ainsi que pour les réunions des Conventions de Nouméa et Waigani seront disponiblessur le site Internet du PROE : www.sprep.org en téléchargement au cas où vous ne pouvez pas recevoir de messages de grande taille. Selon la politique de notre organisation, tous les documents de la conférence seront disponibles en anglais et en français. Mes excuses à nos collèagues Français si tous les documents ne sont immédiatement disponibles en Français. D'aures traductions seront ajoutées dès que nous les recevrons.

Forum sur l'environnement océanien

6. Le Forum sur l'environnement océanien (PEF) se tiendra en amont de la Conférence du PROE, le lundi 18 septembre. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour du Forum sur l'environnement océanien (PEF).

Lieu

7. Toutes les réunions (COP de Nouméa et de Waigani, PEF et CP28) se tiendront au Tanoa Tusitala Hotel à Apia, aux Samoa.

Hébergement

8. Le Secrétariat a effectué des réservations groupées au Tanoa Tusitala Hotel pour un nombre limité de chambres pour la conférence. Veuillez contacter directement l'hôtel Tanoa Tusitala pour les réservations et nous nous tenons à votre disposition si nécessaire. Vous trouverez également ci-jointes les coordonnées des hôtels et motels d'Apia et ses environs. Afin de garantir la disponibilité des chambres, les réservations devront être effectuées au plus vite.

Frais de déplacement et indemnités journalières

9. En 1992, la cinquième Conférence du PROE a convenu de prêter assistance aux petits États insulaires membres uniquement, en prenant en charge les frais de déplacement et en versant des indemnités journalières dans le cadre de la Conférence du PROE. Il a été convenu que les autres membres prendraient ces dépenses à leurs frais. Les petits États insulaires membres pouvant bénéficier de cette aide financière sont les Îles Cook, les Kiribati, la République des îles Marshall, Nauru, Nioué, les Tokelau et les Tuvalu.

10. Le Secrétariat couvrira donc les coûts liés à la participation d'un délégué de chacun de ces pays :

- un aller-retour en classe économique, ou excursion si disponible, via l'itinéraire direct le plus économique entre ce pays et Apia ; et
- une indemnité journalière aux taux du PROE en vigueur afin de couvrir les frais liés aux nuitées passées en transit vers et au départ des Samoa, ainsi que l'hébergement, les repas, et les diverses dépenses encourues pendant la durée de la Conférence.

***NB**. Ces indemnités seront payées le premier jour de la Conférence.*

11. Dès qu'il aura reçu les noms des représentants des petits États insulaires qui bénéficient de l'aide financière, le Secrétariat émettra un billet numérique pour ces participants uniquement. Veuillez communiquer au plus vite le nom des personnes nommées au Secrétariat, par courriel ou par fax.

Visas et formalités d'entrée sur le territoire

12. Exception faite des voyageurs utilisant un passeport des États-Unis qui sont des citoyens américains résidant normalement aux Samoa américaines, les visiteurs des Samoa n'ont pas besoin de visa pour entrer sur le territoire pour les séjours allant jusqu'à 60 jours, à la condition que les visiteurs soient munis d'un billet retour ou de transit et d'un passeport en cours de validité (six mois ou plus), et aient le droit de rentrer dans leur pays normal de résidence.Les citoyens américains résidant habituellement aux Samoa américaines doivent obtenir un permis de séjour ou un visa valable pour les Samoa.

Langues officielles

13. L'interprétation simultanée vers l'anglais et le français sera disponible.

Responsabilité en cas de blessure personnelle

14. Le PROE décline toute responsabilité pour toute blessure subie par une personne parrainée par le PROE pour participer à une conférence ou à une réunion. Nous recommandons vivement que chaque personne nommée contracte une assurance personnelle (à ses frais) pour la période durant laquelle il/elle est parrainée() ou voyage à destination, ou au départ, de la conférence.

Informations complémentaires

15. Si vous souhaitez de plus amples informations concernant les arrangements logistiques prévus pour la Conférence, veuillez contacter **Audrey Brown-Pereira** ou **Apiseta Eti** aux adresses indiquées ci-dessous. Si vous souhaitez des informations concernant les documents de travail, l'ordre du jour et d'autres questions qui ne relèvent pas de la logistique, veuillez contacter **Roger Cornforth**, Directeur général adjoint, ou **Audrey Brown-Pereira** ou **Apiseta Eti.**

16. Veuillez noter que les nominations doivent être envoyées **le plus rapidement possible et uniquement par courrier électronique** à Audrey B. Pereira audreyp@sprep.org et Apiseta Eti apiseta@sprep.org.

Nous attendons vos nominations pour la vingt-huitième Conférence du PROE avec impatience.

Cordialement,



Roger Cornforth
Directeur Général par intérim

Ann.

RC/ae